



HABILITATION ELECTRIQUE DE NIVEAU BS ET BE MANŒUVRE – BS/BE

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable (Articles R.4544-9 et 10 du Code du Travail). Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur en se basant sur l'avis du formateur.

L'habilitation BS permet des interventions élémentaires sur des circuits terminaux de type raccordement de chauffe-eau, de volet ou convecteurs ; remplacement de fusibles BT, de lampe ou d'interrupteur à l'identique, etc. (gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre...).

L'habilitation BE Manœuvre permet le réarmement d'un disjoncteur, relais thermique..., et de mettre hors ou sous tension un équipement ou une installation (informaticien, gardien, ...)

Durée de la formation :

- Initiale : 14 heures sur 2 jours
- Continue : 10,5 heures sur 1,5 jour

Effectif :

- INTRA : 10 personnes maximum

Public :

- Personnel non électricien qui effectue des opérations simples de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques.

Prérequis :

- Aucun

Accessibilité :

- La formation pourra être adaptée aux personnes présentant un handicap. Nous contacter en amont pour définir les adaptations nécessaires.

CONTACT :

France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE – Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION



L'objectif de la formation est de :

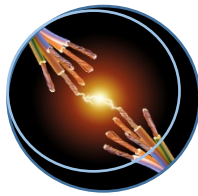
- Sensibiliser le personnel aux risques électriques.
- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples, des manœuvres dans le respect de la norme (remplacement de fusibles, ampoules, raccordement, etc.).

COMPETENCES DEVELOPPEES



A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Enoncer les risques d'accidents lors d'activité sur une installation électrique
- Remplacer à l'identique les éléments en bout de circuit électriques (interrupteurs, prises électrique, ampoules...)
- Adopter la conduite à tenir en cas d'accident



CONTENU



Réglementation :

- Art. R4544-9 et 10 CT
- Norme UTE C18-510 et ses amendements

Méthodes pédagogiques :

- Exposé et échanges puis travaux pratiques

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, équipements et accessoires électriques, outils sécurisés, équipements de protection individuelle contre le risque électrique, affichages divers...

Encadrement :

- Formateur en habilitation électrique

Evaluation :

- Epreuve théorique sur les savoirs sous forme de questionnaires
- Epreuve pratique sur le savoir-faire avec mise en situation

Attribution finale :

- Attestation de formation
- Avis du formateur remis pour chaque stagiaire permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

Renouvellement :

- Recommandé tous les 3 ans selon la norme UTE C 18-510.

Tarif :

- Devis sur demande, sans engagement.
- Inscription à france@fps95.com minimum 15 jours avant la formation

- Les **notions élémentaires** d'électricité (différentes sources d'énergies, contacts directs et indirects, schéma d'une installation électrique...)
- Le courant électrique et ses **effets** sur le corps humain
- Les **règles de sécurité** et le champ d'intervention de l'habilitation électrique BS/BE manœuvre
- Les **termes techniques** (ouvrages, opérations, zones...)
- Les **appareillages** de sectionnement, de commande et de protection (outils sécurisés contre le risque électrique)
- Les matériels et **équipements** de protection collective et individuelle
- Les consignes et les **procédures d'intervention** BS/BE
- L'utilisation des matériels et des **outillages** de sécurité
- La conduite à tenir en cas d'**accident** d'origine électrique (premiers secours, incendie...)

Pratique :

Manipulation sur des armoires électriques de formation.

CONTACT :

France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE – Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com